



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 2008
Français
Original : anglais

Commission du droit international

Soixantième session

Genève, 5 mai-6 juin et 7 juillet-8 août 2008

Protection des personnes en cas de catastrophe

Étude du Secrétariat

Additif



Annexe II

Liste d'instruments

I. Traités multilatéraux

1. Convention établissant une union internationale de secours, signée à Genève, le 12 juillet 1927, Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. 135, n° 3315.
2. Accord portant création de l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction, du 9 novembre 1943, Bevans vol. 3, p. 845 (n'est plus en vigueur).
3. Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago, le 7 décembre 1944, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 15, n° 295, telle que modifiée.
4. Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, adoptée le 13 février 1946, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1, n° 4 et vol. 90, p. 327 (rectificatif).
5. Protocole signé à Genève, le 28 août 1946, par les représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Société des Nations et de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1, n° 6.
6. Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, du 21 novembre 1947, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 33, n° 521.
7. Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.
8. Convention sur les privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du 1^{er} juillet 1959, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 374, n° 5334.
9. Accord pour l'importation temporaire en franchise de douane, à titre de prêt gratuit et à des fins diagnostiques ou thérapeutiques, de matériel médico-chirurgical et de laboratoire destiné aux établissements sanitaires, du 28 avril 1960, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 374, n° 5377.
10. Convention douanière relative à l'importation temporaire de matériel professionnel, du 8 juin 1961, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 473, n° 6862.
11. Convention douanière sur le carnet ATA pour l'admission temporaire de marchandises faite à Bruxelles, le 6 décembre 1961, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 473, n° 6864.
12. Convention visant à faciliter le trafic maritime international, du 9 avril 1965, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 591, n° 8564.
13. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du 16 décembre 1966, article 1, alinéa 1, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 993, n° 14531.

14. Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté le 16 décembre 1966, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 999, n° 14668.
15. Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (« Convention de Kyoto »), du 18 mai 1973, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 950, n° 13561, telle que modifiée par le Protocole du 26 juin 1999.
16. Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (avec annexe et Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique), du 16 février 1976, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1102, n° 16908.
17. Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution chimique (avec annexes), du 3 décembre 1976, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1124, n° 17511.
18. Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), du 8 juin 1977, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1125, n° 17512.
19. Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), du 8 juin 1977, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1125, n° 17513.
20. Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes, du 22 décembre 1978, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1248, n° 20367.
21. Convention sur la protection physique des matières nucléaires, du 26 octobre 1979, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1456, n° 24631.
22. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du 18 décembre 1979, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.
23. Modèles d'accord interétatique sur la promotion de la coopération transfrontalière et sur la concertation régionale transfrontalière, annexés à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, conclue à Madrid le 21 mai 1980, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1272, n° 20967.
24. Convention régionale sur la reconnaissance des études, certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique, du 5 décembre 1981, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1272, n° 21522.
25. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, du 10 décembre 1982, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.
26. Accord concernant la coopération en matière de lutte contre la pollution des eaux de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses, du 13 septembre 1983, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1605, n° 28022.

27. Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique, du 16 décembre 1983, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1417, n° 23710.
28. Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, du 26 septembre 1986, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1457, n° 24643.
29. Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, du 26 septembre 1986, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1439, n° 24404
30. Accord sur la coopération à travers les frontières afin d'éviter ou de limiter les dommages infligés aux personnes, aux biens ou à l'environnement en cas d'accident, du 20 janvier 1989, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1777, n° 31001
31. Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, du 22 mars 1989, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1673, n° 28911
32. Convention relative aux droits de l'enfant, du 20 novembre 1989, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531
33. Convention relative à l'admission temporaire (Convention d'Istanbul), du 26 juin 1990, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1762, n° 30667
34. Accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution, Espagne – France – Maroc – Portugal – Communauté économique européenne, du 17 octobre 1990, *Journal officiel des Communautés européennes* n° L 267, du 28 octobre 1993, p. 22 à 28
35. Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, conclue le 30 novembre 1990, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1891, n° 32194
36. Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain, 1990, *Droits de l'homme : Recueil d'instruments internationaux*, vol. II : *Instruments régionaux* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.XIV.1), sect. C, n° 39
37. Accord portant création de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, du 26 février 1991
38. Convention interaméricaine visant à faciliter l'assistance en cas de catastrophe, du 7 juin 1991
39. Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, du 17 mars 1992, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2105, n° 36605
40. Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, du 17 mars 1992, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1936, n° 33207
41. Convention de l'OIT concernant la prévention des accidents industriels majeurs (n° 174), du 22 juin 1993, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1967, n° 33639

42. Convention sur la sûreté nucléaire, conclue le 17 juin 1994, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1963, n° 33545
43. Protocole relatif à la protection de la Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental et des fonds marins et de leur sous-sol, du 14 octobre 1994
44. Convention relative à l'aide alimentaire, du 5 décembre 1994, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1882, n° 32022
45. Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, du 9 décembre 1994, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2051, n° 35457, et Protocole facultatif, du 8 décembre 2005, annexé à la résolution 60/42 de l'Assemblée générale
46. Convention en vue d'interdire l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud (Convention de Waigani) (avec annexes), du 16 septembre 1995, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2161, n° 37758
47. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, du 21 mai 1997, annexée à la résolution 51/229 de l'Assemblée générale
48. Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, du 11 avril 1997, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2136, n° 37250
49. Accord entre les gouvernements des États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire relatif à la collaboration en matière d'aide et d'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou due à l'homme, du 15 avril 1998
50. Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, du 18 juin 1998, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2296, n° 40906
51. Convention relative à l'aide alimentaire, du 13 avril 1999, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2073, n° 32022
52. Accord entre les États membres et membres associés de l'Association des États de la Caraïbe pour la coopération régionale en matière de catastrophes naturelles, du 17 avril 1999
53. Protocole sur la préparation, l'intervention et la coopération en matière d'événements de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses, du 15 mars 2000
54. Convention-cadre d'assistance en matière de protection civile, du 22 mai 2000, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2172, n° 38131
55. Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, du 23 juin 2000, *Journal officiel des Communautés européennes* n° L 317, 15 décembre 2000, p. 3 à 353

56. Accord portant création du Conseil civil et militaire de planification des interventions d'urgence pour l'Europe du Sud-Est, du 3 avril 2001
57. Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, du 25 janvier 2002, *Journal officiel des Communautés européennes* n° L 261, 6 août 2004, p. 41 à 46
58. Nuevo Convenio Constitutivo (nouveau statut) du Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC), du 3 septembre 2003
59. Accord de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, du 26 juillet 2005, *ASEAN Documents Series 2005*, p. 157
60. Protocole additionnel à l'accord entre les gouvernements des États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire relatif à la collaboration en matière d'aide et d'intervention d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou due à l'homme, du 20 octobre 2005
61. Convention relative aux droits des personnes handicapées, du 13 décembre 2006, annexée à la résolution 61/106 de l'Assemblée générale.

II. Traités bilatéraux

62. Accord, accompagné d'un échange de notes, entre la République de Chine et les États-Unis d'Amérique relatif à la fourniture de secours par les États-Unis au peuple chinois, signé le 27 octobre 1947, Chine et États-Unis d'Amérique, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 12, n° 178.
63. Échange de notes entre les Gouvernements de l'Australie et de la Grèce concernant l'octroi de secours à la Grèce, du 1^{er} juillet 1948, et Échange de notes additionnel, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 22, n° 329.
64. Accord relatif à l'entrée en franchise et au paiement des frais de transport intérieur des approvisionnements et colis de secours, du 9 juillet 1951, États-Unis d'Amérique et Inde, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 147, n° 1927.
65. Échange de notes constituant un accord relatif à l'entrée en franchise des fournitures et du matériel de secours et à leur exonération des impôts intérieurs, 18 juin 1953 et 2 octobre 1954, États-Unis d'Amérique et Pakistan, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 236, n° 3324.
66. Échange de notes constituant un accord relatif à l'entrée en franchise et à la gratuité du transport intérieur des approvisionnements de secours, 1^{er} mai et 29 juin 1954, États-Unis d'Amérique et Jordanie, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 237, n° 3324.
67. Échange de notes constituant un accord relatif à l'entrée en franchise des fournitures et du matériel de secours et à leur exonération des impôts intérieurs, du 5 avril 1955, États-Unis d'Amérique et Chili, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 250, n° 3527.

68. Échange de notes constituant un accord entre les États-Unis d'Amérique et la République de Corée relatif à l'entrée en franchise des approvisionnements et du matériel de secours et à leur exonération des impôts intérieurs, 22 avril et 2 mai 1955, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 258, n° 3666.
69. Échange de notes constituant un accord relatif à l'entrée en franchise des approvisionnements et du matériel de secours et à leur exonération des impôts intérieurs, du 6 septembre 1955, États-Unis d'Amérique et Équateur, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 265, n° 3628.
70. Échange de notes du 6 juillet, 28 septembre et 15 octobre 1955 constituant un accord modifiant l'accord entre les États-Unis d'Amérique et la Jordanie relatif à l'entrée en franchise et à la gratuité du transport intérieur des approvisionnements de secours, du 1^{er} mai et du 15 octobre 1954, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 279, n° 3339.
71. Échange de notes constituant un accord entre les États-Unis d'Amérique et la Libye relatif à l'entrée en franchise des fournitures et du matériel de secours et à leur exonération des impôts intérieurs, 6 et 22 décembre 1955, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 240, n° 3399.
72. Échange de notes constituant un accord relatif aux produits agricoles excédentaires fournis à titre de secours aux victimes de la sécheresse, 17 avril et 4 et 8 mai 1956, États-Unis d'Amérique et Pérou, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 278, n° 4028.
73. Échange de notes constituant un accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Inde relatif à une aide exceptionnelle à la suite des inondations, du 27 septembre 1956, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 281, n° 4085.
74. Échange de notes constituant un accord entre les États-Unis d'Amérique et Haïti relatif à la fourniture de secours d'urgence, 26 et 28 décembre 1956, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 279, n° 4035.
75. Accord entre le Gouvernement royal de Suède et le Gouvernement impérial d'Éthiopie relatif à l'assistance technique dans le domaine de la santé, du 16 mars 1957, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 304, n° 4398.
76. Échange de notes constituant un accord relatif à l'entrée en franchise des approvisionnements et du matériel de secours et à leur exonération des impôts intérieurs, du 4 avril 1957, États-Unis d'Amérique et Paraguay, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 283, n° 4117.
77. Convention d'assistance mutuelle entre les services d'incendie et de secours français et espagnols, du 14 juillet 1959, et Avenant du 8 février 1973, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 951, n° 13576.
78. Échange de notes constituant un accord relatif à une aide exceptionnelle à la suite d'inondations, du 12 novembre 1959, États-Unis d'Amérique et Japon, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 361, n° 5171.
79. Échange de notes constituant un accord relatif à la fourniture de secours d'urgence, du 3 août 1961, États-Unis d'Amérique et Chili, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 433, n° 6228.

80. Accord entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de l'Inde relatif à l'entrée en franchise de colis et de matériel de secours, du 20 octobre 1964, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 534, n° 7755.
81. Échange de notes constituant un accord entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la poursuite de l'exploitation des stations de recherche sur les cyclones créées dans les Îles Caïmanes aux termes de l'Accord du 30 décembre 1958, amendé par l'Accord du 15 février 1960, 23 novembre et 12 décembre 1966, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 603, n° 8735.
82. Accord sur l'assistance mutuelle entre les services français et monégasques de secours et de protection civile, du 16 avril 1970, France et Monaco, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 747, n° 10721.
83. Échange de notes constituant un accord entre les États-Unis d'Amérique et le Ghana relatif à l'entrée en franchise des fournitures et paquets de secours et à leur exonération des impôts intérieurs, du 3 mai 1971, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 791, n° 4897.
84. Accord relatif à un don destiné à des opérations de secours et de relèvement, du 30 mai 1972, États-Unis d'Amérique et Bangladesh, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 898, n° 12821.
85. Accord relatif à la fourniture d'urgence d'eaux du Colorado destinées à la consommation de Tijuana. Intervenu aux termes du procès-verbal n° 240 de la Commission internationale des frontières et des eaux, États-Unis/Mexique (avec cartes et tableau), du 13 juin 1972, États-Unis d'Amérique et Mexique, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1082, n° 16559.
86. Accord relatif à l'octroi de secours à la suite du tremblement de terre (avec annexes), du 15 janvier 1973, États-Unis d'Amérique et Nicaragua, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 916, n° 13066.
87. Accord de subvention – Programme de relèvement du Sahel à la suite de la sécheresse (avec annexe), du 28 janvier 1974, États-Unis d'Amérique et Mali, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1066, n° 16221.
88. Accord concernant l'amélioration des services de secours dans les régions frontalières (avec échange de notes), du 19 mars 1974, Suède et Norvège, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1424, n° 24063.
89. Accord entre le Gouvernement du Danemark et le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh relatif à une assistance technique en matière de formation aux techniques alimentaires, du 9 juillet 1974, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 952, n° 13597.
90. Accord de prêt relatif à l'exécution d'un programme de reconstruction et de relèvement dans les zones rurales dévastées par un cyclone (avec annexe), du 19 février 1975, États-Unis d'Amérique et Honduras, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1068, n° 16253.

91. Convention sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou accidents graves, du 3 février 1977, France et République fédérale d'Allemagne, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1214, n° 19561.
92. Accord sur l'intervention des organes chargés de la lutte contre la pollution accidentelle des eaux par les hydrocarbures ou autres substances pouvant altérer les eaux et reconnus comme tels dans le cadre de la Convention franco-suisse du 16 novembre 1962 concernant la protection des eaux du lac Léman contre la pollution, du 5 mai 1977, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1080, n° 16525.
93. Convention sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou accidents graves, du 2 mars 1978, République fédérale d'Allemagne et Luxembourg, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1320, n° 21982.
94. Accord de 1978 entre les États-Unis d'Amérique et le Canada relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, du 22 novembre 1978, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1153, n° 18177.
95. Accord de coopération pour les cas de catastrophes naturelles entre le Gouvernement des États-Unis du Mexique et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, du 15 janvier 1980, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1241, n° 20171.
96. Convention d'assistance mutuelle entre les services d'incendie et de secours portugais et espagnols, du 31 mars 1980, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1177, n° 18837.
97. Convention sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 6 novembre 1980, République fédérale d'Allemagne et Belgique, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1387, n° 23197.
98. Convention sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 21 avril 1981, France et Belgique, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1437, n° 24347.
99. Accord de don concernant une assistance pour le transport de produits de secours aux camps de réfugiés afghans au Pakistan, du 30 septembre 1981, États-Unis d'Amérique et Pakistan, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1543, n° 26758.
100. Accord complémentaire de coopération technique en matière d'irrigation, de drainage et de lutte contre les inondations (avec annexe), du 17 septembre 1981, Espagne et Équateur, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1258, n° 20665.
101. Échange de notes constituant un accord relatif aux échanges d'informations en cas de situation d'urgence survenant dans l'un des deux États et pouvant avoir des conséquences radiologiques pour l'autre État, du 18 juillet 1983, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et France, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1352, n° 22818.
102. Convention relative à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 28 novembre 1984, République fédérale d'Allemagne et Suisse, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1554, n° 27003.

103. Convention sur l'assistance mutuelle dans la lutte contre les catastrophes et les accidents, du 14 novembre 1984, Pays-Bas et Belgique, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1526, n° 26466.
104. Accord sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves (avec échange de notes), du 16 mai 1985, Danemark et République fédérale d'Allemagne, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1523, n° 26375.
105. Accord de coopération dans le domaine des services de secours dans les régions frontalières entre la Finlande et la Norvège, du 16 janvier 1986, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1440, n° 24409.
106. Accord sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave, du 14 janvier 1987, France et Suisse, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1541, n° 26743.
107. Accord relatif à la coopération technique et à l'assistance mutuelle en matière de protection civile, du 21 janvier 1987, Espagne et Maroc, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1717, n° 29861.
108. Accord de coopération pour la prévention et les secours en cas de catastrophes naturelles, du 10 avril 1987, Mexique et Guatemala, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1509, n° 26055.
109. Accord de coopération pour la prévision, la prévention et l'assistance mutuelle en cas de catastrophes, du 3 juin 1988, Espagne et Argentine, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1689, n° 29123.
110. Accord entre la République fédérale d'Allemagne et le Royaume des Pays-Bas concernant l'assistance mutuelle en cas de catastrophe, y compris les accidents graves (avec protocole), du 7 juin 1988, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2022, n° 34861.
111. Convention entre la République d'Autriche et la République fédérale d'Allemagne relative à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 23 décembre 1988, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1696, n° 29224.
112. Accord entre la République d'Autriche et la République italienne en vue de faciliter les vols d'ambulances aériennes dans les régions frontalières pour le transport d'urgence de personnes blessées ou gravement malades, du 21 février 1989, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1646, n° 28267.
113. Accord sur la notification rapide d'un accident nucléaire et l'échange d'informations concernant l'exploitation et la gestion des centrales nucléaires (avec protocole), du 10 avril 1990, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1640, n° 28196.
114. Accord entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République de Hongrie relatif à des questions d'intérêt commun touchant la sécurité nucléaire et la radioprotection, du 26 septembre 1990, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1706, n° 29504.

115. Protocole de coopération technique et d'assistance mutuelle en matière de protection civile entre le Royaume d'Espagne et la République portugaise, du 9 mars 1992, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1730, n° 30218.
116. Mémoire d'accord entre la République du Zimbabwe et la République sud-africaine relatif au transport par la route de marchandises destinées aux victimes de la sécheresse, du 9 juin 1992.
117. Mémoire d'accord entre la République sud-africaine et la République de Zambie relatif au transport par la route de marchandises destinées aux victimes de la sécheresse, du 26 juin 1992.
118. Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne dans le domaine de la prévision et de la prévention des risques majeurs et de l'assistance mutuelle en cas de catastrophes naturelles ou dues à l'activité de l'homme, du 16 septembre 1992, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1962, n° 33532.
119. Accord entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la Fédération de Russie concernant l'aide réciproque en cas de catastrophes et d'accidents graves, du 16 décembre 1992, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2122, n° 36980.
120. Accord entre le Directeur des services nationaux d'incendie de la République de Pologne et le Directeur du service de lutte anti-incendie du Ministère de l'intérieur de la République de Lituanie, relatif à la coopération en matière de lutte anti-incendie et de secours en cas de catastrophes naturelles ou dues aux activités humaines, du 22 avril 1993.
121. Accord de coopération scientifique et technologique entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement de la République de Pologne, du 29 juin 1993, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1847, n° 31455.
122. Accord entre le Gouvernement de la République de Pologne et le Gouvernement de la Fédération de Russie concernant la coopération en vue de prévenir les catastrophes technologiques et naturelles et remédier à leurs effets, du 25 août 1993.
123. Accord entre la République fédérale d'Allemagne et la République de Lituanie concernant l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 15 mars 1994, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2054, n° 35491.
124. Accord entre la République d'Autriche et la Principauté du Liechtenstein relatif à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 23 septembre 1994, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1901, n° 32390.
125. Accord entre la Confédération suisse et la République italienne relatif à la coopération dans le domaine de la gestion et de la prévention des risques et à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes naturelles ou dues à l'activité de l'homme, du 2 mai 1995.
126. Accord relatif à la coopération et à l'assistance mutuelle en cas d'accidents, du 26 juin 1995, Finlande et Estonie, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1949, n° 33393.

127. Accord de coopération économique, scientifique, technologique, agricole et commerciale, du 24 janvier 1996, Israël et Viet Nam, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1971, n° 33699.
128. Accord entre la République d'Autriche et la République de Hongrie relatif à l'assistance mutuelle, du 26 avril 1996.
129. Mémoire d'accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à la coopération en matière de prévention et de réponse en cas de catastrophes naturelles et d'origine humaine, du 16 juillet 1996, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2262, n° 40312.
130. Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République du Bélarus relatif à la coopération en vue de faciliter la fourniture d'assistance, du 18 juillet 1996.
131. Accord entre la République fédérale d'Allemagne et la République de Pologne concernant l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 10 avril 1997, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2128, n° 37091.
132. Accord spécifique entre le Gouvernement de la République sud-africaine et le Gouvernement du Danemark concernant la création de moyens d'intervention rapide pour la protection de l'environnement, du 26 avril 1997.
133. Accord entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République de Hongrie concernant l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 9 juin 1997.
134. Traité entre la République d'Autriche et la République slovaque sur la coopération et l'assistance réciproque en cas de catastrophes, du 11 juin 1997, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2039, n° 35260.
135. Accord entre la République argentine et la République du Chili relatif à la coopération en matière de secours en cas de catastrophes, du 8 août 1997.
136. Accord de coopération scientifique et technologique et d'assistance mutuelle en matière de protection civile et de prévention des catastrophes, entre le Ministère de la défense nationale de la République orientale de l'Uruguay et le Ministère de l'intérieur du Royaume d'Espagne, du 25 septembre 1997.
137. Accord de coopération scientifique et technologique et d'assistance mutuelle en matière de protection civile et de prévention des catastrophes, entre le Ministère de l'intérieur du Royaume d'Espagne et le Ministère de l'intérieur des États-Unis du Mexique, 1997.
138. Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Malaisie sur la coopération dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes et de la sécurité civile du 25 mai 1998, *Journal officiel de la République française* n° 285 du 9 décembre 1998.
139. Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud concernant la navigation de commerce et autres matières maritimes connexes, du 26 juin 1998, *Journal officiel de la République française* n° 202 du 31 août 2005.

140. Déclaration d'intention entre le Gouvernement de l'État de Palestine et le Gouvernement de la République sud-africaine, du 11 août 1998.
141. Traité entre la République d'Autriche et la République tchèque concernant l'assistance réciproque en cas de catastrophes ou d'accidents graves, du 14 décembre 1998, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2137, n° 37267.
142. Accord entre la Confédération suisse, la République d'Autriche et la Principauté du Liechtenstein concernant la coopération transfrontalière des autorités compétentes en matière de sécurité et de douane, du 27 avril 1999.
143. Protocole d'intention entre l'Agence fédérale de gestion des situations d'urgence des États-Unis d'Amérique et le Ministère des situations d'urgence et de la protection civile de la République kirghize relatif à la coopération en matière de prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et d'intervention en cas d'urgence, du 2 décembre 1999.
144. Accord de coopération en cas de catastrophe entre le Gouvernement de la République du Venezuela et le Gouvernement de la Confédération suisse, du 7 décembre 1999.
145. Protocole d'intention entre l'Agence fédérale de gestion des situations d'urgence des États-Unis d'Amérique et le Ministère de la défense de la République de Bulgarie relatif à la coopération en matière de prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et d'intervention en cas d'urgence, du 24 janvier 2000.
146. Accord entre le Gouvernement de la République hellénique et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la coopération en matière de prévention des catastrophes naturelles ou dues à l'homme et d'intervention en cas d'urgence, du 21 février 2000.
147. Accord de coopération et d'entraide en cas de catastrophes naturelles et autres événements graves entre le Gouvernement de la République de Pologne et le Gouvernement de la République de Lituanie, du 4 avril 2000.
148. Accord de coopération et d'entraide pour la prévention des catastrophes naturelles et d'autres événements graves et pour en éliminer les effets, conclu entre le Gouvernement de la République de Pologne et la République de Hongrie le 6 avril 2000.
149. Protocole d'intentions relatif à la coopération pour la prévention et l'intervention en cas de situation d'urgence technologique, naturelle ou causée par l'homme, entre l'Agence fédérale de gestion des situations d'urgence (États-Unis) et le Ministère de la défense de la République de Pologne, signé le 9 mai 2000.
150. Mémorandum d'accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de l'Ukraine sur la coopération pour la prévention et l'intervention en cas de situation d'urgence technologique, naturelle ou causée par l'homme, conclu le 5 juin 2000.
151. Accord entre le Gouvernement de la République de Pologne et la République tchèque relatif à la coopération et l'entraide en cas de catastrophe naturelle et d'autres événements graves, conclu le 8 juin 2000.

152. Accord entre le Royaume d'Espagne et le Gouvernement de la Fédération de Russie concernant la collaboration aux fins de la prévention des catastrophes et de l'entraide visant à en atténuer les conséquences, signé le 14 juin 2000, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2153, n° 37586.
153. Accord de coopération et d'entraide entre le Gouvernement de la République de Pologne et la République slovaque en cas de catastrophe naturelle et d'autres événements graves, conclu le 24 juin 2000.
154. Accord entre le Gouvernement de la République sud-africaine et le Gouvernement de la République de Namibie relatif à la coordination des services de recherche et de sauvetage, signé le 8 septembre 2000.
155. Accord relatif à la coordination des services de recherche et de sauvetage entre le Gouvernement de la République sud-africaine et le Gouvernement de la République française, signé le 31 mai 2001.
156. Traité en matière de protection et de sécurité civiles entre la France et l'Espagne, du 11 octobre 2001, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2221, n° 39485.
157. Protocole d'intentions entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et la République des Philippines concernant la coopération dans la prévention et la gestion des situations d'urgence, conclu le 20 novembre 2001.
158. Accord de coopération en cas de catastrophe naturelle ou de situations d'urgence ou de crise majeure, conclu entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République des Philippines le 6 décembre 2001.
159. Accord entre le Gouvernement de la République sud-africaine et le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria relatif à la coopération dans le domaine des sciences de la santé et de la médecine, signé le 28 mars 2002.
160. Accord entre le Gouvernement de la République du Mozambique et le Gouvernement de la République sud-africaine relatif à la coordination des services de recherche et de sauvetage, signé le 10 mai 2002.
161. Déclaration d'intention entre le Gouvernement de la République sud-africaine et le Gouvernement de la République d'Angola concernant la coopération dans le domaine de la santé, en date du 29 mai 2002.
162. Déclaration d'intention entre le Gouvernement de la République sud-africaine et le Gouvernement de la République du Sénégal concernant la coopération dans le domaine de la santé, en date du 4 juin 2002.
163. Accord entre le Ministre des affaires intérieures et de l'administration de la République de Pologne et le Ministre des affaires intérieures du Brandebourg relatif à la coopération et à l'entraide en cas de catastrophes naturelles et autres événements graves, signé le 18 juillet 2002.
164. Accord entre le Ministre des affaires intérieures et de l'administration de la République de Pologne et le Ministre des affaires intérieures de Saxe relatif à la coopération et à l'entraide en cas de catastrophes naturelles et autres événements graves, signé le 18 juillet 2002.

165. Accord entre le Gouvernement de la République de Pologne et le Cabinet des ministres de l'Ukraine relatif à la coopération et à l'entraide pour prévenir les catastrophes naturelles et autres événements graves et pour en éliminer les effets, en date du 19 juillet 2002.

III. Traités entre États et organisations internationales

166. Accord concernant les activités des Nations Unies (Fonds international des Nations Unies pour le secours et l'enfance) en Albanie, signé le 20 novembre 1947, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 65, p. 166, n° 208.
167. Échange de lettres constituant un accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Liban concernant la création et la gestion par la Force d'urgence des Nations Unies d'une unité de transit à l'aéroport international de Beyrouth, en date du 21 décembre 1957, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 286, n° 4166.
168. Accord entre le Fonds spécial des Nations Unies et le Soudan relatif à une assistance du Fonds spécial, signé le 21 avril 1960, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 356, n° 5097.
169. Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'une part, et le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède, d'autre part, concernant l'assistance mutuelle exceptionnelle entre les pays nordiques en cas d'accidents impliquant des dommages dus aux rayonnements, signé le 17 octobre 1963, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 525, n° 7585.
170. Accord entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement péruvien et le Gouvernement suédois relatif à l'utilisation, pour la reconstruction des zones dévastées par le séisme survenu au Pérou le 31 mai 1970, du groupe de Cadres techniques de la Force d'alerte suédoise mise à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, signé le 29 juillet 1970, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 739, n° 10608.
171. Accord de base relatif à une assistance du Programme alimentaire mondial au Gouvernement guatémaltèque, signé le 15 juillet 1971 par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au nom du programme alimentaire mondial et par le Gouvernement du Guatemala, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 995, n° 14557.
172. Accord sur la Déclaration de principes entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Pakistan, signé le 17 novembre 1971, communiqué de presse de l'ONU SG/1763-IHA/93.
173. Contrat de crédit de développement – Programme de relèvement dans une zone atteinte par la sécheresse (avec annexes et Conditions générales applicables aux contrats de crédit de développement en date du 15 mars 1974), signé le 7 juillet 1976 par l'Association internationale de développement et la Somalie, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1038, n° 15576.
174. Échange de notes constituant un accord entre l'Organisation des Nations Unies (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) et le Gouvernement de l'Autriche concernant

les privilèges et immunités et autres facilités à accorder à l'UNRWA en Autriche, en date du 28 juin 1978 et du 4 juillet 1978, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1094, n° 16811.

175. Convention relative au concours en personnel apporté par la République française au fonctionnement des services du Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), signée le 29 juin 1978 par la France et le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1153, n° 18193.
176. Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Brésil relatif à un séminaire régional sur l'utilisation des techniques d'observation par satellite lors de catastrophes, signé le 27 septembre 1978, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1107, n° 17103.
177. Contrat de crédit de développement – Projet relatif au drainage et à la lutte contre les inondations (avec annexes et Conditions générales applicables aux contrats de crédit de développement en date du 15 mars 1974), signé le 22 décembre 1978 par l'Association internationale de développement et le Gouvernement du Bangladesh, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1253, n° 20453.
178. Accord de base entre le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda et l'Organisation panaméricaine de la santé représentée par le Bureau sanitaire panaméricain, bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé, signé le 29 octobre 1982, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1328, n° 22296.
179. Accord de coopération technique de secours entre l'Organisation panaméricaine de la santé et le Gouvernement de la Dominique en cas de grave catastrophe naturelle, signé le 8 novembre 1982, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1318, n° 21954.
180. Accord de coopération technique de secours entre l'Organisation panaméricaine de la santé et le Gouvernement du Suriname en cas de grave catastrophe naturelle, signé le 1^{er} décembre 1982, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1300, n° 21598.
181. Arrangement relatif aux modalités d'exécution d'interventions d'urgence en faveur de pays en voie de développement dans le cadre des programmes du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et du Département italien pour la coopération au développement, conclu le 3 décembre 1985, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1412, n° 23647.
182. Échange de lettres constituant un accord entre l'Organisation des Nations Unies (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) et le Gouvernement du Liban relatif aux fonds versés au projet de Bayssarieh, en date du 24 septembre 1987, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1487, n° 25492.
183. Accord entre la République argentine, la République fédérative du Brésil, l'Agence brésilienne-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties, signé le 13 décembre 1991, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1828, n° 31263.

184. Accord de crédit de développement – Projet de relèvement d’urgence et d’adoucissement suite à la sécheresse (avec annexes et Conditions générales applicables aux accords de crédit de développement en date du 1^{er} janvier 1985), signé le 30 juin 1992 par l’Association internationale de développement et le Gouvernement du Zimbabwe, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1697, n° 29274.
185. Accord de base entre le Gouvernement de la République sud-africaine et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant la présence, le rôle, le statut juridique, les immunités et les privilèges du HCR et de son personnel en République sud-africaine, conclu le 6 septembre 1993.
186. Accord de crédit de développement – Projet de reconstruction suite au tremblement de terre (avec annexes et Conditions générales applicables aux accords de crédit de développement en date du 1^{er} janvier 1985), signé le 18 février 1994 par l’Association internationale de développement et l’Arménie, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1777, n° 30988.
187. Accord relatif à l’établissement d’une délégation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Ouganda, signé le 2 septembre 1994 par le Gouvernement de la République de l’Ouganda et l’Organisation des Nations Unies (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1821, n° 31185.
188. Accord relatif à l’établissement d’une délégation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Cambodge, signé le 13 septembre 1994 par le Gouvernement royal du Cambodge et l’Organisation des Nations Unies (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1821, n° 31189.
189. Accord de base relatif à une assistance du Programme des Nations Unies pour le développement au Gouvernement sud-africain (avec échange de lettres), signé le 3 octobre 1994, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1828, n° 31260.
190. Accord entre le Gouvernement de la République sud-africaine et l’Organisation internationale pour les migrations relatif au statut juridique, aux privilèges et aux immunités du personnel de l’Organisation, conclu le 22 février 1995.
191. Accord entre le Gouvernement de la République sud-africaine et le Comité international de la Croix-Rouge relatif au statut juridique, aux privilèges et aux immunités du personnel du Comité, conclu le 23 février 1995.
192. Accord entre le Gouvernement de la République sud-africaine et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture concernant l’aide à la lutte contre la mouche tsé-tsé dans le nord du Kwa-Zulu Natal, conclu le 9 octobre 1995.
193. Accord de siège entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés relatif au Bureau du HCR à Ouagadougou, signé le 19 février 1996, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1911, p. 318, n° 32589.

194. Accord de base type régissant la coopération entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Gouvernement de la République sud-africaine, signé le 3 mai 1996, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2054, n° 35515.
195. Accord relatif à l'établissement d'une représentation de la FAO entre le Gouvernement de la République sud-africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, signé le 25 août 1997.
196. Accord de base entre l'Organisation mondiale de la Santé et le Gouvernement de la République sud-africaine concernant l'établissement de rapports de coopération technique de caractère consultatif, signé le 5 septembre 2000.
197. Protocole entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire d'Ouzbékistan en Afghanistan, en date du 14 décembre 2001.
198. Mémoire d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les Gouvernements de la République hellénique et de la République turque relatif à la coopération dans le domaine de l'intervention humanitaire d'urgence, en date du 16 septembre 2002.

IV. Traités entre organisations internationales

199. Accord portant transfert à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de certaines responsabilités et des biens de l'Union internationale de secours, signé le 18 décembre 1968 par l'UNESCO et l'Union internationale de secours, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 656, n° 643.
200. Accord entre le Secrétaire général de l'Organisation des États américains et le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe concernant la coordination des secours en cas de catastrophe, signé le 18 octobre 1977, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1057, n° 790.
201. Accord – Programme de renforcement des Services agrométéorologiques et hydrologiques des pays du Sahel et création d'un Centre de formation, de recherche et d'applications en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle, conclu le 16 mars 1981 entre l'Organisation météorologique mondiale et le Comité permanent inter-États pour la lutte contre la sécheresse au Sahel, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1224, n° 876.
202. Accord de coopération entre le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et l'Organisation internationale de protection civile, signé le 17 mars 1989, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1526, n° 1025.

V. Autres textes et instruments

A. Résolutions adoptées par des organes de l'Organisation des Nations Unies

1. Conseil de sécurité

203. Résolution 688 (1991), en date du 5 avril 1991
204. Résolution 743 (1992), en date du 21 février 1992
205. Résolution 764 (1992), en date du 13 juillet 1992
206. Résolution 767 (1992), en date du 24 juillet 1992
207. Résolution 770 (1992), en date du 13 août 1992
208. Résolution 794 (1992), en date du 3 décembre 1992
209. Résolution 819 (1993), en date du 16 avril 1993
210. Résolution 824 (1993), en date du 6 mai 1993
211. Résolution 925 (1994), en date du 8 juin 1994
212. Résolution 929 (1994), en date du 22 juin 1994
213. Résolution 1199 (1994), en date du 23 septembre 1998
214. Résolution 1216 (1998), en date du 21 décembre 1998
215. Résolution 1674 (2006), en date du 28 avril 2006
216. Résolution 1706 (2006), en date du 31 août 2006

2. Assemblée générale

217. Résolution 1236 (XII), en date du 14 décembre 1957
218. Résolution 1301 (XIII), en date du 19 décembre 1958
219. Résolution 1710 (XVI), en date du 19 décembre 1961
220. Résolution 1815 (XVII), en date du 18 décembre 1962
221. Résolution 2034 (XX), en date du 7 décembre 1965
222. Résolution 2435 (XXIII), en date du 19 décembre 1968
223. Résolution 2625 (XXV), en date du 24 octobre 1970
224. Résolution 2717 (XXV), en date du 15 décembre 1970
225. Résolution 2816 (XXVI), en date du 14 décembre 1971
226. Résolution 3243 (XXIX), en date du 29 novembre 1974
227. Résolution 32/56, en date du 8 décembre 1977
228. Résolution 36/136, en date du 14 décembre 1981
229. Résolution 36/225, en date du 17 décembre 1981
230. Résolution 37/144, en date du 17 décembre 1982

231. Résolution 38/125, en date du 16 décembre 1983
232. Résolution 38/202, en date du 20 décembre 1983
233. Résolution 39/207, en date du 17 décembre 1984
234. Résolution 41/201, en date du 8 décembre 1986
235. Résolution 43/131, en date du 8 décembre 1988
236. Résolution 45/100, en date du 14 décembre 1990
237. Résolution 46/182, en date du 19 décembre 1991
238. Résolution 47/120, en date du 18 décembre 1992, partie V
239. Résolution 47/168, en date du 22 décembre 1992
240. Résolution 48/57, en date du 14 décembre 1993
241. Résolution 49/139, en date du 3 février 1995
242. Résolution 50/57, en date du 17 janvier 1996
243. Résolution 51/194, en date du 10 février 1997
244. Résolution 54/233, en date du 25 février 2000
245. Résolution 54/95, en date du 28 janvier 2000
246. Résolution 55/163, en date du 7 février 2001
247. Résolution 56/109, en date du 14 décembre 2001
248. Résolution 56/11, en date du 27 novembre 2001
249. Résolution 56/112, en date du 14 décembre 2001
250. Résolution 56/217, en date du 21 décembre 2001
251. Résolution 56/103, en date du 5 février 2002
252. Résolution 56/107, en date du 7 février 2002
253. Résolution 56/195, en date du 21 janvier 2002
254. Résolution 57/28, en date du 19 novembre 2002
255. Résolution 57/150, en date du 27 février 2003
256. Résolution 57/153, en date du 3 mars 2003
257. Résolution 58/25, en date du 5 décembre 2003
258. Résolution 58/82, en date du 9 décembre 2003
259. Résolution 58/214, en date du 27 février 2004
260. Résolution 58/215, en date du 23 décembre 2003
261. Résolution 59/47, en date du 2 décembre 2004
262. Résolution 59/212, en date du 20 décembre 2004
263. Résolution 59/231, en date du 22 décembre 2004
264. Résolution 59/233, en date du 22 décembre 2004

- 265. Résolution 59/279, en date du 28 janvier 2005
- 266. Résolution 60/1, en date du 16 septembre 2005
- 267. Résolution 60/124, en date du 8 mars 2006
- 268. Résolution 61/134, en date du 1^{er} mars 2007
- 269. Résolution 62/94, en date du 17 décembre 2007

3. Conseil économique et social

- 270. Résolution 1049 (XXXVII), en date du 15 août 1964
- 271. Résolution 1268 (XLIII), en date du 4 août 1967
- 272. Résolution 2102 (LXIII), en date du 8 août 1977
- 273. Résolution 2002/32, en date du 21 juillet 2002

B. Autres instruments adoptés par des organisations et organismes internationaux

- 274. Principes et règles régissant les actions de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de catastrophe, instrument élaboré par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge, *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 817, 29 février 1996, annexe IV.
- 275. Déclaration de principes relative aux actions de secours en faveur des populations civiles en cas de désastre, résolution 26 adoptée lors de la vingt et unième Conférence internationale de la Croix-Rouge, Istanbul, septembre 1969.
- 276. Recommandations du Conseil de coopération douanière visant à accélérer l'envoi des secours en cas de catastrophes, en date du 8 juin 1970, document T2-423.
- 277. Résolution (72) 6 adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe relative à la prévention des désastres naturels et autres, l'assistance à prêter dans de tels cas et les mesures de planification à prendre dans ce domaine, en date du 18 février 1972.
- 278. Déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) relative à l'entraide en cas de catastrophes naturelles, faite à Manille le 26 juin 1976.
- 279. « Mesures propres à accélérer les secours internationaux », résolution 6 adoptée à la vingt-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge, parue dans le *Manuel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* (3^e éd., 1994), p. 811 à 815, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2102 (LXIII) du 8 août 1977 et par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/56 du 8 décembre 1977.

280. Résolution (87) 2 adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe relative à la création d'un Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs le 20 mars 1987.
281. « Principes de l'assistance humanitaire », résolution n° 11 adoptée par le Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Birmingham, Royaume-Uni, 29 et 30 octobre 1993 [*Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 297 (1993)].
282. Le code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophes, annexe VI du rapport intitulé « Principes et intervention en matière d'assistance et de protection dans le cadre de l'action humanitaire internationale », document 95/C.II/2/1, vingt-sixième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 3 au 7 décembre 1995.
283. Règlement n° 1257/96 du Conseil de l'Union européenne relatif à l'aide humanitaire, en date du 20 juin 1996, *Journal officiel* L 163, 2 juillet 1996.
284. Directive 2003/105/EC du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2003 (*Journal officiel de l'Union européenne* L 345, 31 décembre 2003) modifiant la directive 96/82/EC (« Seveso II ») du Conseil du 9 décembre 1996 (*Journal officiel de l'Union européenne* L 010, 14 janvier 1997) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
285. Résolution 36 de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Minneapolis (États-Unis d'Amérique), 12 octobre au 6 novembre 1998.
286. Déclaration de Guatemala, 20^e réunion ordinaire des Présidents d'Amérique centrale, de la République dominicaine et du Belize, Guatemala City, 18 et octobre 1999.
287. Résolution 10 (WRC-2000) relative à l'utilisation de télécommunications bidirectionnelles sans fil par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Conférence mondiale des radiocommunications, Istanbul, 2000.
288. Résolution 644 (WRC-2000) relative aux ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, Conférence mondiale des radiocommunications, Istanbul, 2000.
289. Résolution 645 (WRC-2000) relative à l'harmonisation mondiale du spectre pour la protection publique et les secours en cas de catastrophe, Conférence mondiale des radiocommunications, Istanbul, 2000.
290. Décision 2001/792/EC Conseil de l'Union européenne, Euratom, du 23 octobre 2001, instituant un mécanisme communautaire visant à favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours relevant de la protection civile, *Journal officiel des communautés européennes*, vol. 44, L 297, 15 novembre 2001.

291. Recommandation (2002) 3 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la coopération transfrontalière en matière de protection civile et d'entraide en cas de désastres naturels et technologiques survenant dans les zones frontalières, adoptée par le Comité lors de la 786^e réunion des délégués des ministres, le 6 mars 2002.
292. Recommandation 12 de l'Union internationale des télécommunications adoptée à la Conférence mondiale des radiocommunications, Istanbul, 2002.
293. Conseil andin des ministres des affaires étrangères, décision n° 529 portant création du Comité andin de prévention des catastrophes et d'assistance en cas de catastrophe à Lima, le 7 juin 2002.
294. Recommandation ITU-R M.1637 (2003) de l'Union internationale des télécommunications, relative à la circulation transfrontalière à l'échelle mondiale des équipements de radiocommunication dans les situations d'urgence et pour les secours en cas de catastrophe.
295. Décision 2004/277/EC Euratom du Conseil de l'Union européenne en date du 29 décembre 2003, *Journal officiel de l'Union européenne*, vol. 42, n° L 87, 25 mars 2004.
296. Synthèse des politiques générales du Programme alimentaire mondial, document WFP/EB.2/2005/4-D/Rev.1, en date du 14 novembre 2005.
297. Organisation mondiale de la Santé, révision du Règlement sanitaire international, 23 mai 2005, reproduit dans *International Legal Materials*, vol. 44, p. 1013.
298. Déclaration de Panama, Association des États de la Caraïbe, quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, Panama City, 29 juillet 2005.
299. Déclaration de Dhaka relative aux défis environnementaux et aux catastrophes naturelles en Asie du Sud, treizième Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, Dhaka, 12 et 13 novembre 2005.
300. Déclaration de Busan, 13^e réunion des dirigeants de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Busan (République de Corée), 18 et 19 novembre 2005.
301. Union internationale des télécommunications, recommandation ITU-D-13 relative à l'utilisation efficace des services d'amateur pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours en cas de catastrophe, janvier 2006.
302. Union internationale des télécommunications, recommandation ITU-R F.1105-2 (1994-2002-2006), relative à l'utilisation des systèmes hertziens fixes pour atténuer les effets des catastrophes et les opérations de secours.
303. Union internationale des télécommunications, recommandation ITU-R S.1001-1 (1993-2006), relative à l'utilisation des systèmes du service fixe par satellite en cas de catastrophes naturelles et de situations critiques analogues pour l'alerte et les opérations d'alerte et de secours.
304. Union internationale des télécommunications, recommandation ITU-R M.1042-3 (1994-1998-2003-2007), relative aux services d'amateur et d'amateur par satellite : communications en cas de catastrophe.

305. Union internationale des télécommunications, recommandation ITU-R BT.1774-1 (2006-2007), relative à l'utilisation des infrastructures de diffusion par satellite ou de Terre pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe.
306. Décision 2007/162/EC, Euratom du Conseil de l'Union européenne, en date du 5 mars 2007, instituant un instrument financier pour la protection civile.
307. Résolution 2314 (XXXVII O/07) de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, en date du 5 juin 2007.
308. Fédération internationale de la Croix-Rouge, Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, adoptée lors de la trentième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 26 au 30 novembre 2007, document 30IC/07/R4, annexe et annotations.

C. Autre textes pertinents

309. Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, Stockholm, 16 juin 1972.
310. Conférence administrative mondiale des radiocommunications, Genève, septembre 1979, recommandation n° 1.
311. Projet d'accord type sur le droit international médical et humanitaire, rapport de la cinquante-neuvième Conférence de l'Association de droit international (Belgrade, 17 au 23 août 1980), p. 520 à 530.
312. Règles types pour les opérations de secours en cas de catastrophe (1982), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, *Policy and Efficacy Studies N° 8* (numéro de vente : E.82.XV.PE/8).
313. Avant-projet de convention sur l'accélération de l'acheminement des secours d'urgence (1984), A/39/267/Add.2 – E/1984/96/Add.2.
314. « Résolution sur la reconnaissance du devoir d'assistance humanitaire et du droit à cette assistance », *Revue générale de droit international public*, vol. 91 (1987), p. 816 et 817.
315. « La protection des droits de l'homme et le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États », résolution de l'Institut de droit international, session de Saint-Jacques-de-Compostelle (1989).
316. Déclaration de règles humanitaires minima adoptée lors d'une réunion d'experts organisée par l'Institut pour les droits de l'homme à l'Université Åbo Akademi de Turku/Åbo (Finlande, 2 décembre 1990).
317. Peter MacAlister-Smith, Projet de directives internationales pour les opérations d'aide humanitaire, Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international (1991).
318. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1992.

319. Principes directeurs concernant le droit à l'assistance humanitaire, adoptés par le Conseil de l'Institut international de droit humanitaire en avril 1993 [*Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 33, n° 297 (1993)].
320. Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 21 au 29 mars 1994), résolution 7.
321. Stratégie et Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr : Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (Yokohama (Japon), 23 au 27 mai 1994), A/CONF.172/9, chap. I, résolution 1, annexe I.
322. Document de travail du Comité permanent interorganisations visant à définir la notion d'urgence complexe, décembre 1994.
323. Principes des relations entre l'armée et la population civile, Comité permanent interorganisations (janvier 1995).
324. Déclaration de Doha sur les priorités en matière de développement progressif du droit international durant la Décennie des Nations Unies pour le droit international afin de relever les défis du XXI^e siècle, dans *International Legal Issues Arising Under the United Nations Decade of International Law* (La Haye, Martinus Nijhoff, 1995), p. xv à xx.
325. Éléments pour une définition du droit de l'homme à l'assistance humanitaire (proposés par Karl Vasak), dans *Law in Humanitarian Crises/Le droit face aux crises humanitaires*, vol. II (Luxembourg, Office des publications officielles des communautés européennes, 1995), annexe 4.
326. Critères de Mohonk pour l'assistance humanitaire en cas d'urgences complexes, *Human Rights Quarterly*, vol. 17, n° 1 (1995), p. 192 à 198.
327. Résolution adoptée par l'Union interparlementaire lors de sa quatre-vingt-treizième conférence (Madrid, 1^{er} avril 1995), intitulée : « La communauté internationale face aux défis posés par les désastres résultant de conflits armés et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme : nécessité d'une réforme cohérente et efficace par la mise en œuvre de moyens et de mécanismes politiques et d'assistance humanitaire adaptés à la situation ».
328. Accord douanier type, Organisation mondiale des douanes et Bureau de la coordination des affaires humanitaires (1996).
329. Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1992), E/CN.4/1998/53/Add.2.
330. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, observation générale n° 12 (mai 1999), E/C.12/1999/5.
331. Déclaration de Dar es-Salam sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants dans des situations d'urgence en Afrique, novembre 1999.
332. Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, Rev.3, 25 avril 2000.

333. Le projet Sphère : Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes (Genève : le Projet Sphère 2000, révisé en 2004).
334. Commission du droit international : Projet d'articles sur la prévention des dommages transfrontières découlant d'activités dangereuses, *Annuaire de la Commission du droit international 2001*, vol. II (deuxième partie), par. 97.
335. Comité des droits de l'homme, observation générale n° 29, 24 juillet 2001, CCPR/C/21/Rev.1/Add.11.
336. Directives relatives à l'utilisation d'escortes militaires ou armées pour les convois humanitaires, Comité permanent interorganisations, septembre 2001.
337. Principes directeurs pour l'interaction entre l'armée et la population civile, Conseil australien de l'aide extérieure, septembre 2002.
338. Directives du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage (INSARAG), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (2002, révisées en mai 2007).
339. Résolution relative à l'aide humanitaire, adoptée par l'Institut de droit international lors de sa session de Bruges (2 septembre 2003).
340. Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des situations d'urgence complexes, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (mars 2003).
341. Principes et bonnes pratiques d'action humanitaire approuvés lors de la Réunion internationale sur les bonnes pratiques d'action humanitaire (Stockholm, 17 juin 2003).
342. Règles et pratiques recommandées par la réunion des sociétés nationales des Balkans sur le droit des interventions internationales en cas de catastrophe, Belgrade, 24 au 26 septembre 2004.
343. Déclaration de Hyogo adoptée à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, Kobe (Japon), 18 au 22 janvier 2005, A/CONF.206/6, chap. I, résolution 1.
344. Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, Kobe (Japon), 18 au 22 janvier 2005, A/CONF.206/6, chap. I, résolution 2.
345. « Proposition de décision du Conseil instituant un mécanisme communautaire de protection civile », présentée par la Commission des communautés européennes le 26 janvier 2006, document COM(2006)29 final.
346. Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe (« Directives d'Oslo »), Rev.1, 27 novembre 2006.
347. Comité permanent interorganisations, *Operational Guidelines on Human Rights and Natural Disasters* (Washington, Brookings-Bern Project on Internal Displacement, 2006).

348. Directives concernant les relations entre les forces armées des États-Unis et les organisations humanitaires non gouvernementales en situation de conflit actuel ou potentiel (InterAction, juillet 2007).
 349. Commission du droit international, Projets de principes relatifs à la répartition des pertes en cas de dommage transfrontière découlant d'activités dangereuses, *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 10 (A/61/10)*, par. 66.
-